

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018**

**DELIBERATION N°2018.00466**

**ENQUETE MOBILITE CERTIFIEE CEREMA « SAINT-ETIENNE-LOIRE-SUD-PILAT 2020 » - SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 14 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 21 décembre 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20181220-D20180046610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181221

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018**

### **ENQUETE MOBILITE CERTIFIEE CEREMA «SAINT-ETIENNE-LOIRE-SUD-PILAT 2020» - SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE**

Une « enquête ménage déplacements » ou « enquête mobilité certifiée Cerema » est un recueil de données qui permet de disposer d'informations précises sur les pratiques de déplacements des habitants du territoire (taux et déterminant de mobilité, choix du mode de transport, motif et nature du déplacement, origine et destination du trajet...). Elle permet aussi de suivre les mutations dans le temps des pratiques de déplacement (évolution, par exemple, de la part de marché des différents modes de transports).

Ces données sont notamment primordiales aux dispositifs de suivi et d'évaluation des politiques publiques en matière de transport.

La dernière enquête ménage couvrant Saint-Etienne Métropole date de 2010. Aujourd'hui, les données de cette enquête ne sont plus en correspondance avec les tendances démographiques récentes ni avec les pratiques de déplacement actuelles qui ont notablement évolué. Pour Saint-Etienne Métropole, la perspective de création du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI, renforce le besoin de disposer d'éléments à jour sur les pratiques de mobilité des habitants.

Aussi, les principaux acteurs de la mobilité du bassin de vie stéphanois envisagent la réalisation d'une nouvelle enquête ménages-déplacements à l'horizon de l'hiver 2019-2020. L'objectif est de réaliser une photographie des pratiques de déplacements des résidents du bassin de vie, permettant de dresser une vision globale du fonctionnement du territoire en matière de mobilité de ses habitants.

Elle porte sur un périmètre englobant, outre Saint-Etienne Métropole, la communauté d'agglomération de Loire Forez Agglomération, les communautés de communes de Forez Est, des Monts du Pilat, la proche Haute-Loire comprise dans le périmètre du SCOT Jeune Loire et ses Rivières, le territoire du SCOT Loire Centre et les parties ardéchoise et ligérienne du SCOT des Rives du Rhône.

L'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que les départements couverts par l'enquête, sont associés au projet et apporteront des financements. L'agence d'urbanisme EPURES est en charge de l'animation technique de la démarche.

L'enquête sera réalisée entre fin novembre 2019 et fin mars 2020, auprès d'un échantillon choisi aléatoirement d'environ 3 300 ménages enquêtés à leur domicile et de 5 300 personnes enquêtées au téléphone. Le rendu de l'enquête proprement dite est prévu pour fin juillet 2020.

L'ensemble de la mission sera suivi par Saint-Etienne Métropole, qui assure seule la maîtrise d'ouvrage de l'enquête, sur la base d'une conduite de projet et d'un cofinancement partenarial.

Pour ce faire, les partenaires doivent s'engager par convention à respecter l'ensemble de modalités définies.

Le projet de convention est joint au présent rapport. Dans celle-ci sont précisés les engagements financiers des partenaires signataires et les conditions de conduite (préparation, réalisation et exploitation) de l'enquête mobilité certifiée Cerema (EMC<sup>2</sup>) Saint-Etienne-Loire-Sud-Pilat.

L'ensemble du coût de l'opération, soit 877 K€ HT, sera inscrit en dépenses d'investissement au Budget Annexe des Transports de Saint-Etienne Métropole sur les années 2019-2021. Saint-Etienne Métropole appellera les participations financières de chaque partenaire, ce qui représentera 616 K€ HT de recettes. Au final la participation financière de Saint-Etienne Métropole sera de 261 K€ HT soit 29,8 % du montant total de l'enquête.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de partenariat de financement de l'enquête mobilité certifiée Cerema « Saint-Etienne-Loire-Sud-Pilat », engageant Saint-Etienne Métropole comme maître d'ouvrage de l'opération et lui demandant d'assumer un cofinancement de 261 K€ HT,**
- **les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au Budget Annexe des Transports 2019, 2020 et 2021 en section investissement.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU